

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'
Actions émises par PROSCAENIUM SRL, ci-après « PROSCAENIUM »
(connu également sous son nom commercial « EDLS »)

Le présent document a été établi par PROSCAENIUM

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

1/12/2022

Le présent document est une note d'information telle que visée à l'article 11 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et dont le contenu est précisé par l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses.

]

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS CÔTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

PROSCAENIUM, créée en 2022, est une jeune entreprise et présente donc les risques généraux liés à une société de constitution récente : équipe en formation et encore dépendante de la présence des fondateurs, défis liés à la gestion de la croissance, atteinte de l'équilibre financier pas encore prouvé dans les chiffres, ...

Comme toute activité économique, l'activité de PROSCAENIUM est sujette aux risques opérationnels et financiers courants.

Les risques spécifiques suivants ont été identifiés lors de l'analyse réalisée par LITA.co :

- **Risque de management** : Le développement et la croissance de l'entreprise dépend entièrement de la prise de décision et la gestion opérées par les trois fondateurs qui décident ensemble. Le risque de toute start-up réside toujours fort dans la bonne cohésion entre les fondateurs.
- **Risque de réputation** : L'entreprise entend développer un nouveau concept qui dépend fortement de la création d'une communauté adhérant au projet par le biais d'efforts marketing conséquents. La marque « EDLS » doit encore se déployer sur le marché, faire ses preuves, être reconnue et répondre aux attentes des nouveaux clients ainsi que des communautés amenées par les 3 fondateurs de PROSCAENIUM.
- **Risque sectoriel** : le secteur de la culture est un secteur qui, économiquement, est tributaire de la conjoncture générale, des subsides et du pouvoir d'achat.

- **Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible.
- Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

II.A. Identité de l'émetteur

II.A.1. Dénomination de l'émetteur :

- PROSCAENIUM (ci-après aussi la « Société »)
- Siège social : Chée de Saint-Job 638, 1180 Uccle
- Pays d'origine : Belgique
- Forme juridique : SRL
- Numéro d'entreprise : BE0785478086
- Site internet de l'émetteur : <https://www.edls.eu/>

II.A.2. Descriptif de l'activité :

La société PROSCAENIUM propose des sessions d'apprentissage liées aux arts de la scène à un public large et organise des spectacles ouverts au public. Pour son activité, elle exploite des lieux d'apprentissage dotés de studios et scènes.

II.A.3. Actionnaires détenant plus de 5% du capital et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci :

Clémence Penelle	: 25 %
Didier Malengreau	: 25 %
Vincent Penelle	: 50%

II.A.4. Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour PROSCAENIUM et conclues entre PROSCAENIUM d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autres que des actionnaires pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours :

- La nature et le montant de toutes les opérations concernées qui - considérées isolément ou dans leur ensemble – sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours

N.a.

- Le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur

n/a

Ou une déclaration négative appropriée

II.A.5. Identité des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :

Clémence Penelle
Didier Malengreau
Vincent Penelle

II.A.6. Pour le dernier exercice, rémunération des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière, de même que montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Clémence Penelle : 2000 EUR
Vincent Penelle : 2000 EUR
Didier Malengreau : 3500 EUR
(Brut/mois)

II.A.7. Les personnes visées au 5° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse

Correct.

II.A.8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées aux points 3, 4 et 5 ci-dessus ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée
n/a

II.A.9. Identité du commissaire :

La société PROSCAENIUM n'a pas de commissaire aux comptes.

II. B. Informations financières concernant l'émetteur, PROSCAENIUM SA

II.B.1. Il n'y a pas encore de comptes annuels, la société étant dans sa première année.

II.B.2. Le fonds de roulement actuel de PROSCAENIUM n'est pas suffisant au regard de ses obligations sur les 12 prochains mois. Cette levée de fonds servira à alimenter le fonds de roulement.

II.B.3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document.

31 octobre 2022	Montant (en euros)
Fonds Propres de la Société	2500,- €
Endettement (dont dettes éventuelles et indirectes)	66 000 € (crédit Credal) 80 000€ (obligation convertible souscrite par un tiers)

II.B.4. Changement significatif de la situation financière et commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus

n.a.

II.C. Identité de l'offreur

L'instrument est commercialisé par 1001Pact Impact Investments S.A. dont le siège social est situé au 20 rue Joseph II - 1000 Bruxelles, Belgique (RPM 0675473752), Plateforme de Financement Alternatif : <https://be.lita.co/>) agréée par la FSMA (12-14 rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après désigné « 1001Pact ») qui intervient en qualité de plateforme de financement alternatif par le biais de son site <https://be.lita.co/>, auprès de l'émetteur pour la commercialisation des instruments de placement faisant l'objet de l'offre décrite dans la présente note d'information.

A ce titre, en cas d'atteinte du montant total minimum de souscription indiqué ci-dessous au titre de l'offre, PROSCAENIUM versera des frais fixes compris entre 1500€ et 3.000€ à 1001Pact selon l'importance de l'accompagnement de 1001Pact. Également, PROSCAENIUM versera à 1001Pact une commission dont le montant total s'élèvera entre 4% et 7% du montant des souscriptions d'obligations recueillies par 1001Pact pour le compte de la Société dans le cadre de l'offre, le montant de la commission étant déterminé par référence à l'origine de chaque souscripteur et du montant global qui aura été collecté.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

III. A. Description de l'offre

III.A.1. Montant maximale pour lequel l'offre est effectuée : € 130 000 (cent trente mille euros)

III.A.2. Conditions de l'offre :

- a) Prix des obligations offertes : 100 euro par action
- b) Montant minimum par souscripteur : chaque souscripteur devra souscrire au minimum à une obligation d'une valeur de 100 euros.
- c) Les demandes de souscription aux obligations objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).
- d) Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne : € 70.000,- (septante mille euros) sur 1001Pact.
Dans le cas où ce montant minimum de souscriptions ne serait pas atteint, la période de souscription pourra être prorogée et dans ce cas les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément sera mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>.
- e) Les souscriptions seront reçues et dûment validées par ordre chronologique de sorte qu'en cas de sur-souscription, les souscriptions excédentaires seront celles reçues le plus tardivement.

f) La période de souscription pourra être clôturée par anticipation, pourvu que le montant minimum de l'offre ait été souscrit.

III.A.3. Prix total des instruments de placement offerts : €130 000,- (cent trente mille euros)

III.A.4. Calendrier de l'offre : Ouverture 1/12/2022 - Clôture 31/12/2022

III.A.5. Frais à charge de l'investisseur :

En cas de souscription des obligations émises par la Société dans le cadre de la présente offre, les investisseurs verseront à 1001Pact une commission s'élevant à 1 à 3% TTC du montant de l'investissement, pour chaque souscription effectuée selon ce qui suit :

- a) 3% TTC si l'investissement est inférieur à 6 000€
- b) 2% TTC si l'investissement est compris entre 6000€ et 15 999€
- c) 1% TTC si l'investissement est supérieur ou égal à 16 000€

Cette commission n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises.

En cas de non-réalisation de l'émission des obligations par PROSCAENIUM, le montant de la souscription (commission incluse) sera intégralement remboursé à l'investisseur.

1001PACT ne prélève aucun frais de garde, ni d'autre frais de courtage

III. B. Raisons de l'offre

III.B.1. Description de l'utilisation projetée des montants recueillis :

Le financement servira à alimenter le fonds de roulement de l'entreprise, ainsi que financer une partie de l'aménagements des lieux d'apprentissage et la stratégie marketing.

III.B.2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré:

Besoins	000 euros
Aménagement et travaux Uccle	65
Travaux La Hulpe	20
Equipements studios musique et scènes	15
Rachat matériel scène et studio danse	70
Marketing	15
BFR Production	15
BFR 2022-2023	40
Constitution et coûts de transaction	12
TOTAL	252

III.B.3. Le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

Dette de Crédal de € 66.000et Obligations convertibles de €80.000

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

IV. A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

IV.A.1. Nature et catégorie des instruments de placement :

Actions.

IV.A.2. Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :

Euro, actions de 100 euros chacune.

IV.A.3. Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement

n.a.

IV.A.4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :

Capital.

IV.A.5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Des règles de transfert sont édictées dans le Pacte d'Actionnaires, sous le Titre II.

Le pacte prévoit une période de Standstill de 4 ans (sauf exceptions possibles). Ensuite, les transferts d'actions sont a priori libres, moyennant respect des clauses reprises dans le Pacte d'Actionnaires, parmi lesquelles les clauses de préemption en faveur des fondateurs, puis des autres actionnaires, ainsi que le respect des droits et obligations de suite.

Les personnes investissant en personne physique dans le cadre de la présente offre peuvent demander l'application du Tax Shelter 45%, permettant une réduction d'impôt l'année de l'investissement. Afin de bénéficier de la réduction entièrement, la personne bénéficiaire est tenue de rester au capital de l'entreprise pendant 48 mois a minima.

IV.A.6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

N.A.

IV.A.7. Le cas échéant, politique de dividende

Au vu de la réglementation du Tax Shelter, la société n'est pas autorisée à utiliser les fonds levés pour la distribution de dividendes pendant les 48 mois suivants la levée de fonds.

IV.A.8. Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende

Après la période de 48 mois sus-mentionnée, la distribution de dividende pourra être décidée à une date arrêtée par une résolution de l'AG

IV. B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie

IV.B.1. informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant :

n/a

IV.B.2. Description succincte de la portée et de la nature de la garantie :

n/a

IV.C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis

n/a

Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

n/a